

MASTER 2 - Droit Immobilier Public

Responsable : Olivier GUEZOU

Version de diplôme : MYDEG 42 / Version d'étape : MYDIP2_23

NOM - Prénom :

N° étudiant :

E-mail :

Tél. :

Redoublant (si oui, cocher la case) :

ENSEIGNEMENT	Code UE	Choix	ECTS	CM	TD	EVALUATION		Note seuil
						Session 1	Session 2	
SEMESTRE 3			30	212	21			10/20
Bloc 1 : Matières fondamentales			20					
Droit de l'urbanisme	MDRIP300		6	36		CC	CC	7/20
Droit foncier 1 (Acquisitions foncières)	MDRIP309		4	24		EO	EO	7/20
Droit des marchés publics 1 - Notion et passation	MDRIP302		6	36		CC	CC	7/20
Contrats de concession	MDRIP303		4	24		EO	EO	7/20
Bloc 2 : Matières d'ouverture			10					
Anglais professionnel	MDRIP306		3		21	Assiduité		
Droit fiscal appliqué à l'immobilier public	MDRIP305		3	21		EO	EO	7/20
Droit de l'environnement appliqué à l'immobilier public	MDRIP304		4	24		EO	EO	7/20
Bloc 3 : Ateliers opérationnels et suivi collectif			0					
Ateliers opérationnels	MDRIP307			38		Assiduité		
Suivi collectif	MDRIP308			9		Assiduité		
SEMESTRE 4			30	199				10/20
Bloc 4 : Matières fondamentales			16					
Contentieux de l'urbanisme	MDRIP400		6	36		CC	CC	7/20
Droit foncier 2 (Domanialité)	MDRIP410		4	21		EO	EO	7/20
Droit des marchés publics 2 - Exécution et contentieux	MDRIP402		6	36		CC	CC	7/20
Bloc 5 : Matières d'ouverture			7					
Droit des pratiques anticoncurrentielles	MDRIP404		4	21		EE	EE	7/20
... au choix : 1 matière parmi 2		Cocher l'option choisie	3					
Informatique professionnelle	MDRIP409	<input type="checkbox"/>	3	3		Assiduité		
ou Engagement et vie associative	UETRENGP	<input type="checkbox"/>	3			Assiduité		
Bloc 6 : Ateliers opérationnels et suivi collectif			7					
Ateliers opérationnels	MDRIP405			73		Assiduité		
Suivi collectif	MDRIP408			9		Assiduité		
Rapport d'apprentissage	MDRIP406		7			Mémoire d'apprentissage		7/20
TOTAL ANNUEL			60	411	21			

EE = examen écrit, EO = examen oral, CC = contrôle continu.

Il est nécessaire d'obtenir la note minimale de 7/20 par UE. Si cette condition est satisfaite, les différentes UE se compensent entre elles. En revanche, les semestres sont non compensables. L'étudiant doit donc obtenir la moyenne à chaque semestre pour obtenir le diplôme de master.

*Tournez la
page SVP*

Je soussigné(e) atteste avoir activé mon compte SESAME via <https://moncompte-etu.si.uvsq.fr/sesame/stylesheets/welcome.faces> (unique contact pour toute communication administrative) et avoir pris connaissance du Règlement des études, ainsi que des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MC2C) consultables sur le site <https://www.facdroit-sciencepo.uvsq.fr/>.

Date et signature : / / 2025